

Des racines pour l'avenir

Plan de gestion de la forêt urbaine (2018-2037) Ville d'Ottawa

VERSION PRÉLIMINAIRE

Résumé

Introduction

Des racines pour l'avenir est un plan de gestion de la forêt urbaine (PGFU) d'Ottawa s'étalant sur 20 ans. Ce PGFU stratégique comporte 30 recommandations à mettre en œuvre entre 2018 et 2037, recommandations basées sur les avis formulés par le personnel de la Ville, des intervenants et des citoyens, ainsi que sur les évaluations de l'état actuel du cadre de gestion et de planification de la forêt urbaine d'Ottawa, et proposant des améliorations qui respectent les meilleures pratiques.

Des racines pour l'avenir a été conçu pour fournir l'orientation stratégique et technique qui permettra d'atteindre à la durabilité de la forêt urbaine d'Ottawa au cours des deux prochaines décennies. Il emprunte une approche exhaustive et intégrée de soutien de la forêt urbaine d'Ottawa en s'attaquant aux difficultés et en profitant des aspects favorables liés à l'administration, à la planification, à l'entretien, à la croissance, à la sensibilisation et à l'intendance. Ce plan propose aussi un cadre de surveillance à long terme de la forêt urbaine et du programme de gestion qui la vise.

Le présent PGFU entend servir de ressource au personnel et au Conseil de la Ville d'Ottawa, aux citoyens et à tous les intervenants internes et externes. Il doit aider tous ses utilisateurs à mieux comprendre la portée des politiques, pratiques et normes qui influent directement et indirectement sur la forêt urbaine d'Ottawa. Il doit également, par la mise en œuvre de ses recommandations, guider le travail de la Ville et de ses partenaires vers l'atteinte des objectifs et des cibles établis en fonction du but ultime du plan.

La forêt urbaine d'Ottawa

La forêt urbaine d'Ottawa correspond à l'ensemble des arbres et à leur habitat à l'intérieur du périmètre de la ville et des zones d'expansion urbaine. À elle seule, la

Ville gère plus de 150 000 arbres plantés en bordure des rues et des dizaines de milliers d'autres situés dans les parcs et les espaces verts. Elle possède et gère également plus de 2100 hectares de lieux boisés naturels en zone urbaine. En plus des arbres et zones naturelles gérés par la Ville, la forêt urbaine d'Ottawa comprend une ceinture de verdure couvrant 14 950 hectares que gère la Commission de la capitale nationale (CCN), des centaines de propriétés arborées appartenant à différents ordres de gouvernement et des milliers de propriétés privées résidentielles, commerciales et institutionnelles.

La forêt urbaine d'Ottawa est décrite à la section 1.2 du PGFU.

Bienfaits de la forêt urbaine

Essentielle à l'infrastructure verte de la Ville, la forêt urbaine procure de nombreux bienfaits et services aux citoyens et fait d'Ottawa un lieu sain, vivant et sécuritaire où il fait bon vivre. Ces bienfaits et services font de la forêt urbaine un investissement communautaire d'une valeur inestimable. Par exemple, en 2014, un rapport spécial des Services économiques TD sur la forêt urbaine de Toronto confirmait que chaque dollar investi dans l'entretien des arbres pouvait rapporter plus de trois dollars, seulement au chapitre des bienfaits environnementaux. À Ottawa, le rendement des investissements serait vraisemblablement équivalent, voire supérieur.

- **Réponse au changement climatique :** La forêt urbaine permet à Ottawa d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter. En plus d'absorber et d'emmagasiner le carbone atmosphérique (atténuation), les arbres réduisent la demande en énergie et la pollution, protègent contre le rayonnement UV, freinent les inondations, ralentissent la formation d'îlots thermiques urbains et rendent de nombreux autres services favorisant l'adaptation au changement climatique.
- **Bienfaits pour la santé et la société :** Parmi les bienfaits documentés que procurent les lieux arborés et les espaces verts, nommons l'entretien de la santé et du bien-être physiques, l'amélioration de la santé mentale et des fonctions cognitives, le resserrement des liens sociaux et le renforcement des collectivités (on trouvera des précisions à l'annexe 3).
- **Bienfaits économiques :** Il est démontré que la présence d'arbres en milieu urbain augmente la valeur des propriétés, accroît l'activité économique locale, réduit la demande énergétique résidentielle, diminue les frais de soins de santé (vu la prévention et les temps de rétablissement plus courts) et fait baisser les frais d'entretien des infrastructures.

- **Bienfaits environnementaux :** En plus d'atténuer les effets du changement climatique, les arbres et les zones boisées naturelles réduisent la pollution atmosphérique, assainissent et rafraîchissent l'air, diminuent l'effet d'îlot de chaleur urbain, réduisent les risques d'inondation, améliorent la qualité de l'eau et procurent des habitats à la flore et à la faune.

Menaces et mesures à prendre

Comme les forêts urbaines d'autres lieux, celle d'Ottawa est exposée à des difficultés et à des facteurs de stress considérables, qui menacent sa durabilité, notamment :

- les espèces, insectes et agents pathogènes envahissants;
- les changements liés à l'utilisation et à l'aménagement des terres;
- les conditions de croissance difficiles;
- la perte d'arbres cumulée des propriétés privées;
- le manque de sensibilisation et d'engagement communautaires;
- un manque d'intégration chez les employés de la Ville et autres intervenants dont le travail a des effets sur la forêt urbaine.

Pour s'attaquer efficacement à ces difficultés et assurer la durabilité de la forêt urbaine en tant qu'entité vivante, diversifiée et croissante, il faut se doter d'une planification et d'une gestion stratégiques et proactives. Voici les principales mesures à prendre :

- Entreprendre une gestion proactive de la santé de la forêt urbaine
- Accroître l'engagement à la conservation et à l'implantation des arbres
- Développer et concevoir de manière à mieux accommoder les arbres et les milieux naturels
- Améliorer la préservation des arbres, notamment des arbres matures, sur les propriétés privées
- Accroître la sensibilisation et l'engagement face à la forêt urbaine

- Nouer des partenariats internes et externes

L'élaboration et la mise en œuvre d'un PGFU à Ottawa est une réponse nécessaire et opportune aux nombreuses difficultés que connaît la forêt urbaine. Tandis que cette dernière se remet de l'infestation dévastatrice de l'agrile du frêne qui a tué des dizaines de milliers d'arbres dans la ville, la gestion peut maintenant s'attaquer à un éventail plus large de problèmes menaçant la durabilité de la forêt urbaine. Pour réussir, la gestion de la forêt urbaine doit prévoir la protection, l'entretien, le remplacement et l'intégration d'arbres et de forêts en milieux construits, et elle doit pouvoir compter sur des ressources judicieusement allouées.

Cadre du plan

Le PGFU d'Ottawa s'étale sur un horizon de 20 ans (de 2018 à 2037). Ses éléments cruciaux – vision, principes directeurs, objectifs, cibles et recommandations – seront maintenus afin de guider le programme de gestion de la forêt urbaine de la Ville même en cas de modification des aspects techniques de la gestion de la forêt ou d'apparition de nouvelles menaces pour la forêt urbaine. Ses délais réalistes permettront à la Ville et à ses partenaires de mettre en œuvre les recommandations et de réaliser la vision du plan.

Le PGFU repose sur un cadre de travail en trois volets :

1. Un plan stratégique sur 20 ans définissant la vision à long terme, les principes directeurs, les objectifs et les cibles à atteindre au cours de l'horizon de planification. Ce plan tient compte des pratiques exemplaires actuelles afin de cerner les améliorations pouvant être apportées au programme de gestion de la forêt urbaine et formule des recommandations en ce sens.
2. Une suite de cinq périodes de gestion de quatre ans facilitant la révision continue du PGFU et l'adaptation de la gestion, y compris l'examen des recommandations. L'état d'avancement du PGFU sera revu à l'approche du terme de chaque période de gestion de quatre ans.
3. Des plans de fonctionnement annuels à être dressés à l'intention du personnel de la Ville, visant à planifier et à faciliter la mise en œuvre quotidienne des recommandations du PGFU.

Des racines pour l'avenir traite des sujets suivants :

- Structure et administration du programme de gestion de la forêt urbaine
- Aménagement de la forêt urbaine
- Entretien et croissance de la forêt urbaine
- Sensibilisation, éducation et intendance en matière de forêt urbaine

Ces sujets structurent l'étude des pratiques et possibilités actuelles à Ottawa (section 4), ainsi que les recommandations qui en découlent (section 5).

Cadre de surveillance de la forêt urbaine : Critères et indicateurs

Des racines pour l'avenir comporte un cadre d'établissement de cibles et d'évaluation du rendement prenant la forme de 29 critères et indicateurs devant permettre aux gestionnaires de la forêt urbaine de reconnaître les domaines où les objectifs ou cibles ont été atteints et ceux où les méthodes de gestion demandent à être améliorées. Les critères et indicateurs servent à mesurer a) l'état de la forêt urbaine, b) la portée de l'engagement de la Ville et de ses partenaires en ce qui concerne les problèmes et activités liés à la forêt urbaine, c) la mesure dans laquelle la Ville planifie et gère les composantes de la forêt urbaine relevant de sa compétence.

Une étude du programme de gestion de la forêt urbaine basée sur les critères et indicateurs a été entreprise au début du processus d'élaboration du PGFU afin d'examiner l'état actuel du programme de gestion de la forêt urbaine de la Ville dans son ensemble et à en révéler les aspects qui laissent à désirer. Le même cadre d'évaluation servira de principal outil pour déterminer l'état de la forêt urbaine, la profondeur de l'engagement et le programme de gestion de la forêt urbaine d'Ottawa au cours des 20 années sur lesquelles s'étale le plan.

Les critères et indicateurs – ainsi que les résultats de l'évaluation préliminaire – sont définis dans l'annexe 2 et référencés tout au long du plan.

Vision

L'énoncé de vision de *Des racines pour l'avenir* décrit une image idéale de la forêt urbaine telle qu'elle sera dans 20 ans, après la mise en œuvre des stratégies, pratiques et mesures recommandées par le plan.

Vision de la forêt urbaine d'Ottawa

La forêt urbaine d'Ottawa est saine, diversifiée et en croissance constante. Elle ajoute à la vivacité, au confort et au caractère unique des quartiers de la ville et favorise la santé et le bien-être de tous les résidents et visiteurs d'Ottawa.

La capitale nationale se pose en chef de file en matière de durabilité des forêts urbaines, et l'on considère Ottawa comme un endroit où la prospérité socioéconomique et un environnement sain coexistent sous le couvert forestier urbain.

Principes directeurs

Toutes les mesures et décisions prises relativement à la forêt urbaine doivent obéir aux huit principes directeurs suivants.

1. La forêt urbaine doit être reconnue et gérée comme une infrastructure précieuse et un investissement positif.
2. La Ville et ses partenaires doivent faire preuve d'audace et d'esprit novateur dans la gestion de la forêt urbaine.
3. La gestion de la forêt urbaine étant une responsabilité partagée, la collaboration s'avère essentielle à sa réussite.
4. La gestion de la forêt urbaine englobe un large éventail d'activités et de mesures.
5. La gestion de la forêt urbaine doit se montrer souple et adaptative et s'appuyer sur l'information.
6. Tous les résidents d'Ottawa méritent un accès équitable aux bienfaits que procure la forêt urbaine.
7. Tous les arbres sont précieux, mais les grands arbres nécessitent une attention particulière.
8. La diversité croissante favorise la résilience face aux effets du changement climatique et aux autres facteurs de stress.

Objectifs et cibles

La vision énoncée dans *Des racines pour l'avenir* se concrétisera en partie par la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

1. Allouer des ressources adéquates à la gestion de la forêt urbaine
2. Viser la durabilité de la forêt urbaine
3. Améliorer la protection et l'établissement de la forêt urbaine
4. Enrichir la connaissance de la forêt urbaine et de sa gestion
5. Accroître l'engagement et l'intendance communautaires en matière de forêt urbaine
6. Réduire au minimum les risques pour la forêt urbaine
7. Favoriser la résilience, la diversité et le fonctionnement de la forêt urbaine
8. Gérer la forêt urbaine de manière plus proactive

Plusieurs des cibles quantitatives figurant dans le cadre des critères et indicateurs et liées au couvert, à la structure et à la diversité de la forêt urbaine sont également énoncées dans le plan (section 3.5). La gestion de la forêt urbaine tâchera de soutenir et d'accroître le couvert forestier urbain, de satisfaire aux besoins d'arbres d'âges différents, de veiller à ce que les espèces d'arbres soient plantées dans des lieux qui leur conviennent et d'accroître la diversité des essences.

Le plan ne fixe pas de cible précise concernant le couvert forestier urbain, car la Ville d'Ottawa n'a pas encore fait d'étude exhaustive visant à maintenir ou à réviser la cible actuelle de 30 pour cent. Le PGFU recommande que la Ville entreprenne une telle étude au cours de la première période de gestion, sur laquelle appuyer une détermination de cible précise (recommandation n° 4).

Recommandations

Des racines pour l'avenir formule 30 recommandations à mettre en œuvre au cours des 20 années d'exécution du plan, regroupées sous les quatre catégories citées plus haut. L'élaboration de ces recommandations a tenu compte de l'état actuel de la forêt urbaine d'Ottawa, du programme de gestion de cette forêt, de l'évaluation des ressources disponibles, des meilleures pratiques en la matière, des précédents mentionnés dans la documentation scientifique et technique ou établis dans d'autres administrations, des avis obtenus par consultation du personnel de la Ville,

d'intervenants internes et externes et de membres du public. Énoncées et expliquées à la section 5 du plan et priorisées à l'annexe 5, les recommandations du PGFU sont les suivantes :

Structure et administration du programme de gestion de la forêt urbaine

1. Adopter une gestion active et adaptative au moyen d'un processus d'examen formel du Plan de gestion de la forêt urbaine
2. Mettre sur pied un groupe de travail interservices sur la foresterie urbaine
3. Élaborer un plan de tenue de l'inventaire de la forêt urbaine
4. Entreprendre une étude exhaustive du couvert forestier urbain et concevoir un outil de hiérarchisation de la plantation d'arbres

Aménagement de la forêt urbaine

5. Améliorer la mise en œuvre des politiques énoncées dans le plan officiel grâce à la sensibilisation et à l'engagement à l'interne
6. Mettre à jour les politiques importantes en matière de terrains boisés en milieu urbain
7. Réaménager les ressources de manière à améliorer l'observation, l'application et le suivi des politiques et des règlements municipaux sur les forêts urbaines
8. Examiner et mettre à jour le *Règlement sur la protection et l'entretien des arbres et des espaces naturels dans les biens-fonds municipaux*
9. Examiner et mettre à jour le *Règlement sur la conservation des arbres urbains*
10. Consolider les lignes directrices, normes et spécifications existantes ou en élaborer de nouvelles concernant l'implantation d'arbres dans les matériaux urbains inertes et les aires d'aménagement intercalaire
11. Mettre à jour et consolider les lignes directrices, normes et spécifications concernant les zones vertes

Entretien et cultiver la forêt urbaine

12. Évaluer et maintenir le programme d'entretien du cycle de vie de sept ans des arbres du secteur urbain
13. Augmenter les niveaux d'entretien des arbres nouvellement plantés en bordure des rues et dans les parcs
14. Améliorer le processus de prise en charge des arbres plantés dans les nouveaux secteurs
15. Étudier la possibilité que la Ville se charge de la plantation et de l'entretien des arbres dans les nouveaux secteurs
16. Élaborer une stratégie urbaine d'utilisation des déchets de bois
17. Élaborer une stratégie d'entretien des boisés
18. Améliorer la gestion des risques pour les arbres gérés par la Ville
19. Concevoir une stratégie de gestion des parasites et maladies de la forêt urbaine dans son ensemble
20. Rétablir le programme « Île urbaine arborée » ou en établir un comparable
21. Élaborer des contrats de culture de produits de pépinière
22. Concevoir des plans de plantation à l'échelle des voisinages
23. Élaborer des lignes directrices concernant la compensation pour les arbres dans l'ensemble de la ville

Sensibilisation, éducation et intendance en matière de forêt urbaine

24. Réaménager les ressources de manière à accroître l'engagement communautaire, l'éducation du public et le marketing relativement à la foresterie urbaine
25. Élaborer et mettre en place une stratégie de sensibilisation et d'engagement concernant la forêt urbaine
26. Promouvoir et faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'intendance de voisinage
27. Cibler les grands propriétaires fonciers privés et institutionnels afin de s'assurer leur engagement

28. Étendre les efforts de sensibilisation aux entreprises de soin des arbres et d'aménagements paysagers de la région d'Ottawa
29. Mettre sur pied un groupe de travail externe (interorganismes) en foresterie urbaine
30. Déterminer et officialiser des incitatifs à la conservation et à l'implantation d'arbres

Ces recommandations et leur mise en œuvre sont priorisées pour chacune des cinq périodes de gestion de quatre ans (voir le sommaire à l'annexe 5). Les recommandations prioritaires, ou celles qui sont préalables à la mise en œuvre d'autres recommandations, seront appliquées au cours des périodes initiales. Celles dont la mise en œuvre peut attendre seront programmées pour des périodes de gestion ultérieures.

Le cadre du PGFU intègre un cycle d'examen périodique se déroulant tout au long des cinq périodes de gestion de quatre ans. Ce cycle permettra l'examen des recommandations et de leurs priorités respectives en cas de changements touchant les conditions environnementales, la disponibilité des ressources ou les valeurs communautaires. Le processus (recommandation n° 1) fera en sorte que *Des racines pour l'avenir* demeure un instrument stratégique utile et pratique pendant de nombreuses années à venir.